

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOUANCE AU PERCHE

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Claude RIGOT, Maire de Souancé-au-Perche.

Date de la convocation : 26 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 12

PRESENTS : Marie-Claude RIGOT, Arnaud CHANDAVOINE, Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Thomas LECOSSAIS, Guillaume POTEL, Jacqueline LAURENT, Cécile AUBIN, Fabien NAVET, Arnaud BOUTTET, Jeannine CIBOIRE

ABSENT EXCUSE : Patrick GUILLIER de SOUANCE pouvoir à Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE

Secrétaire de séance : Emilie DEFOND

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 10 mars 2025
- Préparation du budget 2025
 - Vote des subventions 2025 aux associations
 - Taxes locales 2025
- Approbation des comptes de gestion 2024 du Receveur
- Vote des comptes administratifs 2024
- Affectation des résultats 2024
- Vote des budgets 2025
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 10.03.2025

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025, transmis aux membres du Conseil Municipal le 12 mars 2025, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

PREPARATION DU BUDGET 2025

- **Vote des subventions 2025 aux associations**

Madame le Maire présente la proposition des subventions 2025.

Mme LAURENT sort de la salle. La subvention proposée pour le Club de l'Amitié est de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 100 € au Club de l'Amitié.

M. NAVET, Mme DEFOND et Mme LAURENT sortent de la salle. La subvention proposée pour le Comité des Fêtes est de 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 800 € au Comité des Fêtes.

Mme AUBIN sort de la salle. La subvention proposée pour l'association Saint-Georges est de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 300 € à l'Association Saint-Georges.

Mme CIBOIRE sort de la salle. La subvention proposée pour les Petits Loups est de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 300 € à l'association des Petits Loups.

Madame le Maire propose de ne pas verser de subvention cette année à la Coopérative Scolaire mais d'acheter un nouvel ordinateur pour l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le reste des subventions 2025 ci-après :

BENEFICIAIRES	Montant (euros)
Club de l'Amitié	100
Comité des Fêtes	800
Association Saint-Georges (gymnastique volontaire)	300
Les Petits Loups	300
Les P'tits Perchés	100
Jeunes Sapeurs Pompiers de Nogent-le-Rotrou	25
Demandes ponctuelles concernant des projets ou des personnes de Souancé qui feront l'objet d'une délibération	200
Pour les élèves domiciliés sur la commune et participant à un voyage scolaire : 25 euros par élèves	
Tout établissement scolaire	200

- **Taxes locales 2025**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide, à l'unanimité pour l'année 2025 :

- **De ne pas modifier les taux des taxes**
- **D'appliquer les taux suivants :**

Taxe foncière bâti :	36.20 %
Taxe foncière non bâti :	48.36 %
Taxe d'habitation :	20.36 %

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 DU RECEVEUR

- **Compte de gestion 2024 de la commune**

Le compte de gestion 2024 du receveur est présenté et **approuvé à l'unanimité**.

- **Compte de gestion 2024 du service eau et assainissement**

Le compte de gestion 2024 du receveur est présenté et **approuvé à l'unanimité**.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

- **Budget communal**

Il se présente comme suit :	Dépenses de fonctionnement :	516 035.00 euros
	Recettes de fonctionnement :	808 729.07 euros
	Dépenses d'investissement :	553 312.64 euros
	Recettes d'investissement :	319 862.12 euros

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 292 694.07 euros et un déficit d'investissement de 233 450.52 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2024.

- **Budget eau et assainissement**

Il se présente comme suit :	Dépenses de fonctionnement :	131 689.95 euros
	Recettes de fonctionnement :	147 801.95 euros
	Dépenses d'investissement :	57 341.65 euros
	Recettes d'investissement :	142 347.55 euros

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 16 112.00 euros et un excédent d'investissement de 85 005.90 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2024.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

- **Budget communal**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024 et le compte de gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 292 694.07 euros auquel il faut ajouter l'intégration du résultat du budget du Syndicat Intercommunal de la salle polyvalente A. SIMON 202.22 euros dissous en 2021 soit un excédent total de 292 896.29 €, un déficit d'investissement de 233 450.52 euros, des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 93 682.94 euros et en recettes d'investissement de 97 477.82 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* Affectation à la section d'investissement	229 655.64 euros
* Excédent de fonctionnement reporté :	63 240.65 euros
* Déficit d'investissement reporté :	233 450.52 euros

- **Budget eau et assainissement**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024 et le compte de gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 16 112.00 euros et un excédent d'investissement de 85 005.90 euros,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* Excédent de fonctionnement reporté :	16 112.00 euros
* Excédent d'investissement reporté :	85 005.90 euros

VOTE DES BUDGETS 2025

- **Remboursement de frais 2025 du budget eau au budget communal**

Vu les heures de travail supportées par le budget de la commune pour le fonctionnement et la gestion du service de l'eau et de l'assainissement,

Considérant que ce service nécessite les fonctions d'un agent technique à hauteur de 492 heures par an et d'un agent administratif à hauteur de 201 heures par an,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'imputer en dépense à l'article 658 du budget du service de l'eau et de l'assainissement, la somme de 17 437.62 euros et d'imputer en recette à l'article 6419 du budget communal la même somme pour l'année 2025.**

- **Budget communal**

Le budget s'équilibre en recettes comme en dépenses :

- fonctionnement : 609 974.18 euros
- investissement : 576 095.56 euros

Le budget communal 2025 est approuvé à l'unanimité.

- **Budget eau et assainissement**

Le budget s'équilibre en recettes comme en dépenses :

- fonctionnement : 143 320.51 euros
- investissement : 142 821.24 euros

Le budget eau et assainissement 2025 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Il a été évoqué les sujets suivants :

- Une buse bouchée route de La Bouillotte
- L'entretien des jardins partagés

Madame le Maire lève la séance à 23 heures.

Le Maire de Souancé-au-Perche,
Marie-Claude RIGOT

Le Secrétaire de séance,
Emilie DEFOND